

G_2025_158
Arrêté de voirie autorisant l'occupation du Domaine Public 58 rue nationale
Chez Tante Berthe

Le maire de la commune de Roulet à St Estèphe ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu le Code du commerce ;

Vu l'arrêté n° G_2020_129 du 04 juin 2020 portant délégation permanente de signature à Monsieur CUISINIER, Adjoint au Maire ;

Vu la demande de l'EURL CTB, Chez Tante Berthe représentée par Madame Anne KERJEAN en date du 28 novembre 2024 qui souhaite installer une terrasse ouverte permanente au 58 rue Nationale et occuper le Domaine Public.

Considérant que l'implantation de cette terrasse est définie selon plan joint,

ARRETE

Article 1 : - Du 19/05/2025 au 18/05/2026 inclus (avec tacite reconduction), l'EURL CTB, Chez Tante Berthe représentée par Madame Anne KERJEAN est autorisée à occuper le Domaine Public selon plan joint sur une longueur de 7 mètres et une largeur de 3 mètres.

Article 2 : - L'implantation de la terrasse devra laisser un passage libre de 1.50 mètre entre le mobilier du commerce et tous éléments pouvant faire obstacle à la circulation des piétons (panneaux de signalisation, barrière de ville,...) selon le plan joint.

Article 3 : - La terrasse devra être mobile et démontable rapidement afin de permettre l'accès aux réseaux en cas d'urgence ou de nécessité d'intervention.

Article 4 : - L'occupation du Domaine Public est consenti à titre gratuit, tarif et modalités de reconduction pourront être révisés par décision du Conseil Municipal.

Article 5 : - L'entreprise ne devra commettre aucune détérioration du Domaine Public et s'engage à le remettre en état si des détériorations pouvaient survenir.

Article 6 : - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : - Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de Roulet St Estèphe, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Roulet St-Estèphe, le 19 mai 2025

P/Le Maire,
L'Adjoint délégué

Christian CUISINIER

